



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services de la Présidence

Question écrite n° 74491

Texte de la question

M. René Dosière rappelle à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche que, dans le cadre de la consolidation, à partir de 2008, du budget de la présidence de la République, une convention de mise à disposition de personnels et de moyens entre son administration et les services de la présidence a été signée. Il souhaite obtenir les précisions suivantes pour chacune des années 2008 et 2009 : nombre de personnes mises à disposition ; coût global (indemnités et charges sociales incluses) de ces mises à disposition ; montant des sommes effectivement remboursées au 31 décembre de chaque année ; imputation budgétaire exacte de ces remboursements.

Texte de la réponse

La convention de mise à disposition de personnels du MESR auprès de la présidence de la République concerne quatre enseignants-chercheurs, relevant de quatre universités différentes. Cette convention a pris effet au 1er janvier 2008. En 2008, quatre membres du MESR ont été mis à disposition de la présidence de la République et trois en 2009. Le coût global de ces mises à disposition est présenté dans le tableau ci-dessous.

MISE À DISPOSITION	COÛT GLOBAL 2008	COÛT GLOBAL 2009
(en euros)	329 184,68	375 068,99

Le remboursement est effectué auprès des universités.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74491

Rubrique : État

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 mai 2011

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3243

Réponse publiée le : 24 mai 2011, page 5513